

# RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 43 -2023

Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+) -  
Réponse au postulat intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous  
pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire  
et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? »

**Première rencontre** : Mardi 12 septembre 2023 à 18h30 à la Salle de la Municipalité

**Présents :**

**Pour la Commission** : Mesdames Angela Thode, Anne Cherbuin, Stéphanie Negri Capt et Maria Sisto ainsi que Messieurs François Delaquis, Silvio Torriani, Mariusz Wilczynski, Ozcan Suat et Richard Neal (Président-rapporteur)

**Pour la Municipalité** : Monsieur le Syndic Jean-François Clément, Madame Natalie Jaccard et Monsieur Oumar Niang, municipaux ainsi que Messieurs Bertrand Levrat et Jérémie Maillefer.

**Préambule** : Vu les soucis informatiques pour la transmission des annexes de ce préavis, il a été décidé dès le début de la séance d'agender une deuxième séance, le 10 octobre prochain à 19h00 à la salle de la Municipalité pour continuer les discussions afin que les commissaires puissent prendre connaissance de ces annexes assez volumineux.

Une première présentation du préavis est exposée par Messieurs Niang, Levrat et Maillefer. Monsieur Niang nous explique qu'un échantillon large de la population renanaise a été interrogée lors d'un sondage avec pour thème « Le Sport, L'activité physique et la santé. Monsieur Maillefer nous présente un Power Point des résultats de ce sondage (annexe 1)

Quelques questions viennent des commissaires, mais sans les annexes du préavis, il s'avère difficile d'approfondir les réflexions.

Quelques questions sont posées à la Municipalité, notamment concernant le tableau comparatif des EPT dans les services des sports de plusieurs villes vaudoises ainsi que sur le manque du cahier des charges de la personne susceptible d'être engagée comme chargée de communication. (annexe 2)

Il devient apparent que plusieurs questions ont leurs réponses dans les annexes manquantes et donc il est décidé de clore la première séance et d'attendre le 10 octobre pour pouvoir entrer plus à fond dans la discussion

Monsieur Levrat nous fera parvenir aussi le cahier des charges de la personne chargée de la communication.

La séance est levée à 20h05.

Angela Thode

Anne Cherbuin

Stéphanie Negri Capt

Maria Sisto

François Delaquis

Silvio Torriani

Mariusz Wilczynski

Suat Ozcan

Richard Neal (Président-rapporteur)

**Deuxième rencontre** : mardi 10 octobre 2023 à 19h à la salle de la Municipalité.

Les mêmes personnes sont présentes pour la deuxième séance sauf Madame Maria Sisto, remplacée par Monsieur Simon Favre.

La parole est directement donnée à Monsieur Levrat qui répond à nos questions de la première séance

**Poste de « chargé de communication »**

J'ai compris, lors de nos échanges, qu'il y avait un petit malentendu sur ce poste. La fonction de cette personne, comme le démontre le DP que nous vous avons fait parvenir, est ce qu'on pourrait appeler un « médiamaticien », à savoir qu'il n'est pas là pour écrire de grandes communications, mais plutôt pour « animer » les réseaux sociaux et le site internet de la ville, créer des contenus numériques (stories...) et faire connaître l'offre sportive de la ville, des clubs et des associations. Cette personne serait également la personne référente pour la production et la distribution de médias imprimés, flyers, affiches, etc. en lien avec les agences et les services de la Ville compétents. Ce poste est d'autant plus important qu'il n'existe pas de poste de graphiste au sein de la Ville de Renens.

Par ailleurs, j'ai bien entendu votre crainte d'une personne avec deux chefs. Nous l'avons envisagé ainsi car, lors de la séance du conseil communal du 14 décembre 2022, le Conseil a exprimé clairement qu'il ne voulait pas un chargé de communication dans chaque service. C'est pourquoi, nous avons pensé pertinent de placer ce poste auprès de l'ADG, avec la cellule « communication ». Par ailleurs, trouver une personne à 30% n'est pas chose aisée. Il ne s'agit dès lors pas d'un énième responsable de communication, mais bien d'une personne à même de maîtriser les outils numériques et graphiques pour répondre à l'un des constats principaux de l'enquête qui est de faire connaître au plus grand nombre l'offre sportive disponible à Renens. Et, sauf erreur de ma part, ce profil n'existe pas vraiment actuellement dans le personnel communal. La partie « graphisme » était tenue jusqu'à il y a peu par une stagiaire.

**Poste de chargé de projets**

Vous avez soulevé, lors de nos derniers échanges, que ce nouveau poste vous semblait être un doublon du poste de délégué APS. Il n'en est rien. Les responsabilités des deux fonctions sont bien distinctes : Le délégué APS est responsable de :

☑ La stratégie du secteur : que voulons-nous faire ? Quelles sont les priorités ? Quels ajustements devons-nous faire par rapport aux besoins actuels ?

☑ La gestion générale et le développement du secteur, à savoir :

o La gestion des ressources financières et humaines

o La supervision des projets développés par le secteur

o Le rapport de gestion

o Les comptes

o Les PDM et décisions municipales

☑ Les relations avec la population, les clubs et les associations rennaises

☑ Les relations avec les services des sports des autres communes, les organes cantonaux et nationaux (Fonds du sport, Lausanne Région, etc...)

☑ La gestion des projets inter-services, soit s'assurer que la vision APS ne soit pas oubliée dans les projets gérés par les autres services de la Ville (ex : développement présent du parc du Censuy, le futur développement du Taluchet, îlot de la Savonnerie...)

☑ La santé au travail du personnel communal (membre de la Commission Santé)

Le chargé de projets, quant à lui, a des responsabilités plus opérationnelles et est plus centré sur les projets, comme :

☑ Reprise de la 1020-Run qui a été gérée, cette année, par une stagiaire

☑ Organisation de la « journée des sports »

☑ Développement du projet « En Ville en Forme », soit une offre d'APS libre à l'année

☑ Réalisation des projets liés aux axes d'actions définis par la politique du sport

☑ **Respect des budgets alloués aux projets qu'il réalise (ex : 1020-Run)**

Ce poste nécessite des compétences réelles de gestion de projet, de gestion éventuelle de partenaires si on travaille avec un prestataire externe sur un tel projet, de gestion de personnes (ex. : bénévoles), de planification, de gestion budgétaire dans le cadre du projet, etc..

Dans notre esprit, il est clair que ce poste ne fait pas du tout doublon avec celui de délégué au sport, comme démontré dans l'organigramme annexé au préavis. Le DP est certes assez large, mais nous avons préféré opté pour une vision large afin d'englober un grand nombre d'activités qui pourraient se développer avec le temps (et ne pas refaire le DP régulièrement).

Le travail ne manque pas et les multiples contacts établis par le délégué au sport durant la première année de son contrat ont fait un appel d'air : le secteur est très fortement sollicité, les demandes sont en augmentation, ce qui est très bon signe car cela signifie que le secteur est bien positionné auprès du monde sportif et de santé de Renens, il participe à de nombreux événements organisés par les clubs et associations.

Un exemple de ce rapprochement en constante progression est la participation toujours plus grande des clubs et associations aux événements de la Ville comme la 1020-Run où les bénévoles provenaient tant du FC Renens, du BBC Renens, du handball, du sumo, du hockey, ..... Une vraie dynamique est en train de s'installer qui est très positive.

Mais, pour répondre à cette dynamique, il faut du personnel. A ce jour, il y a un délégué APS à 80% qui a plus de 300 HS, une secrétaire APS qui doit beaucoup sortir de son cadre pour aider le secteur dans l'opérationnel et qui a plus de 2 semaines d'HS et deux stagiaires qui cumulent elles aussi les HS (plus de 250 à elles deux). Et ceci est sans compter sur la volonté de développer des actions comme le propose la politique RH et les demandes reçues par la Municipalité (ex. réponse au postulat pour l'aménagement des cours d'école). Cette situation n'est pas tenable à moyen terme et le risque de ne plus pouvoir soutenir le rythme actuel est réel. Le besoin et l'envie sont là, mais il faut des ressources pour les gérer.

De plus, nous ne pouvons pas faire reposer de manière régulière l'organisation d'événements importants comme la 1020-Run ou SPARK sur les épaules de stagiaires qui sont d'abord là pour apprendre et non pas jouer le rôle de chargé.e de projet. Qui plus est, un.e stagiaire ne reste au mieux qu'une année et nous perdons toute l'expérience accumulée et devons recommencer à zéro chaque année. Ce n'est pas viable et manque cruellement d'efficacité. EPT « sport » dans les autres villes

Vous avez également évoqué des questionnements quant aux EPT des services sports des autres villes, à savoir si les EPT mentionnés ne concernaient que les personnes en charge de l'administratif et du développement des projets ou s'ils englobaient également la maintenance et autres secteurs.

La comparaison entre les différents services du Canton s'occupant du sport est en effet un exercice à faire avec précaution. Le but était de se faire une idée de la situation, sans pour autant faire des comparaisons, chaque Ville ayant ses propres spécificités. Nous avons fait l'exercice car nous pensions que cette question pertinente serait posée. Il faut le voir comme un état de la situation pour se donner une idée.

Nous avons donc repris notre tableau en précisant ce que nous n'avons pas pris en compte, soit les directions/chefs de service, tout ce qui est maintenance et les stagiaires. Reste le problème de l'externalisation de certains services à des prestataires externes que nous n'avons pas pris en compte (par exemple l'étude faite par Morges pour développer sa nouvelle politique sportive). On pourrait également faire un ratio du nombre d'ETP par habitants, mais nous nous écarterions encore plus du but de faire un état des choses plutôt qu'un comparatif précis.

Encore une fois, l'idée n'était pas du tout de faire des comparaisons, mais de se rendre compte comment les autres villes étaient organisées.

**Question :** Ne pourrait-on pas profiter d'avoir un médiamaticien à 100% pour plusieurs dicastères de la ville ? Culture, FAR, TKM etc ?

- Les grands clubs sont autant demandeurs que les petites associations, C'est quoi les demandes de ces clubs ? Si on sait, on trouve, mais beaucoup de public ne sait pas ce qui est proposé.

La personne rejoindra l'administration générale pour pouvoir travailler à plus de 30%

**Question :** Chargé de projet n'est qu'un doublon du délégué au sport ? NON  
Si on regarde l'organigramme on voit bien la différence entre les deux.  
Le projet comprend la gestion du 1020 Run, d'en ville en forme etc....

**Question :** En regardant d'assez près la grande majorité de l'argent va aux salaires plutôt que les infrastructures. Ne peut-on pas renverser cette tendance ?  
Pour pouvoir réaliser ces projets, il faut du monde donc il faut payer des salaires. Faire de la visibilité sur internet Facebook, Instagram etc ne coûte presque rien.

### **Tableau des EPT de diverses villes**

On ne peut pas comparer les villes car chaque ville fonctionne différemment. C'était juste dans un but de voir ce qui se faisait ailleurs. Le service des sports du canton a fait une relevée de ce qui se fait partout dans le canton.

Il nous faut un vrai tableau de comparaison. On aimerait que ce soit inclus dans le rapport. (Annexe 3)

### **Questions sur le préavis**

#### **Chapitre 1**

M. Delaquis : « L'objectif de mon postulat est entièrement rempli à savoir un état des lieux complet pour établir une politique sportive. En outre, les annexes montrent comment on va s'y prendre pour concrétiser cette politique du sport.

Je remercie la Municipalité pour le remarquable travail effectué dans le cadre de ce préavis. Avant cette étude peut-être des Renanais savaient que 29 sportifs d'élite habitent notre Commune.

J'accepterai la réponse de la Municipalité à mon postulat. »

#### **Chapitre 2**

Apport du tableau supplémentaire qui donne une meilleure vision des engagements.

Question : Je trouve que les obligations de la commune et du canton en matière de sports sont floues. Ne fait-on pas le boulot du canton ? Les communes sont en discussion avec le canton sur le rôle de chacun suite à une initiative au grand conseil à ce sujet. Le conseil d'Etat a demandé 1 année de réflexion pour venir avec un contre-projet.

#### **Chapitre 3**

Question : Dans 3.1 lorsqu'il fait mention de « santé mentale faible » ? Sur quoi s'appuie-t-on ?

Il y a eu un sondage de 848 habitants qui ont auto évalué leur santé physique et morale/mentale.

Page 5 Tout en haut : Comment élargir l'offre des clubs ?

C'est à la commune d'aider les associations pour les aider dans cette dynamique

#### **Chapitre 4**

4.1.3\_Les activités libres, c'est quoi ? Peut-on organiser des activités libres ? Voir page 33 de l'annexe.

4.2.2 L'Utilisation des salles dépend de la mutualisation avec les associations qui doivent les entretenir.

Constatation il y a des classes qui n'ont pas les 2 heures de sport hebdomadaires comment faire ? Il y a des solutions autres que les salles de gym. Squash, badminton, piscine, patinoire, dojos, école de cirque, etc.

Le réaménagement des cours d'école (Inspowered by) se trouve dans les actions à faire.

Forum APS... C'est quoi l'objectif ? Réunion annuelle des associations de sport pour créer un réseau entre eux.

Journée des sports... réunion de toutes les associations qui pourront se présenter au public.

#### **Chapitre 5**

Charges complémentaires (point 2) autres charges) 10'000.- c'est quoi ?

Avoir une plateforme pour les clubs pour obtenir plus facilement des subventions / réservation des salles etc pour éviter beaucoup de tâches admin.

#### **Chapitre 6**

Rien à signaler

#### **Chapitre 7**

- ATTENTION ! La santé au travail n'est pas juste de mettre un local sportif à disposition des employés

- On sait mais on parle ici que de la partie en lien avec l'APS

### **Chapitre 8**

La piscine nous coute 1Mio frs par année, comment peut-on mieux rentabiliser ce lieu ?

Pour le moment c'est difficile mais il y a un projet prévu pour étendre l'utilisation des terrains de sport dans l'enceinte de la piscine.

6504 Activités APS 45'000frs dont 9'000 de location et 36'000 de traitement extérieur

Location des Boxes du sport

Le traitement extérieur d'en ville en forme et la supervision des terrains de sport pendant les vacances

Volonté de proposer quelque chose toute l'année suite à l'expérience de Spark.

### **Chapitre 9**

Rien à signaler

### **Délibérations**

Une discussion suit sur l'utilité de l'engagement d'un chargé de communication. Après étude du cahier des charges, et de la discussion avec la municipalité, Il nous semble plus adéquat d'engager un médiamaticien. La Commission estime que l'administration ne doit pas se mettre à la place des clubs pour leur communication et par conséquent pas d'un poste de niveau HES dans la communication. La formation de médiamaticien est de niveau CFC mais dont les caractéristiques de ce métier est au carrefour de plusieurs domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC): informatique, multimédia, marketing et communication. Polyvalents et généralistes, ils conçoivent des sites Web, produisent des médias (affiches, flyers, prospectus, vidéos, animations, etc.), gèrent les réseaux.

Ainsi, une économie possible au niveau du salaire et nous reconforte dans l'idée que le travail décrit correspond mieux à un médiamaticien.

**Amendement 1 :** Demande l'engagement d'un médiamaticien à 30% à la place d'un chargé de communication à 30% .Vote : 8 oui 1 non

Modifier le poste de médiamaticien. Comptes 6500.3011.00 à 6500.3050.00 Moins CHF 15'300.-

**Amendement 2 :** Suppression de la manifestation journée des sports.

La Commission estime que la Direction des sports doit prioriser les besoins. C'est pourquoi, elle estime que cette journée n'est pas la 1<sup>ère</sup> priorité budgétaire.

Vote : Oui à l'unanimité Compte 6509.3170.21 Moins CHF 8'000.-

**Acceptation du préavis amendé : 7 oui 1 non 1 abstention**

Annexes :  
1,2 & 3 mentionnés.  
Sur demande à corrine.simon@renens.ch

### **CONCLUSIONS**

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 43-2023 du 28 août 2023,

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**PREND CONNAISSANCE** du plan directeur et du plan d'actions définissant la stratégie de la Municipalité pour réaliser une politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous.

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis développé lors de la séance du 7 septembre 2017 intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? ».

**AUTORISE** la Municipalité à poursuivre le développement de l'activité physique et sportive en Ville de Renens par la création d'un poste de chargé-e de projet à 80% et par la création d'un poste de chargé-e de communication médiaticien à 30%.

**Amendement 1 :** *Demande l'engagement d'un médiaticien à 30% à la place d'un chargé de communication à 30%. Vote : 8 oui 1 non*

*Modifier le poste de médiaticien. Comptes 6500.3011.00 à 6500.3050.00 Moins CHF 15'300.-*

**Amendement 2 :** *Suppression de la manifestation journée des sports.*

*La Commission estime que la Direction des sports doit prioriser les besoins. C'est pourquoi, elle estime que cette journée n'est pas la 1<sup>ère</sup> priorité budgétaire.*

*Vote : Oui à l'unanimité Compte 6509.3170.21 Moins CHF 8'000.-*

**ACCEPTE** les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 8 des incidences financières pour un montant total de **CHF 271'700.- TTC CHF 248'400.-** **TTC** réparti dans les différents comptes des sections des activités physiques et sportives, N° 6500 - Administration et communications générales, N° 6502 - Subventions et aides individuelles, N° 6504 - Activités APS et N° 6509 - Manifestations diverses, ainsi que dans la section rattachée à Gestion urbaine et développement durable N° 3620 - Espaces verts.

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 8 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Angela Thode

Anne Cherbuin

Stéphanie Negri Capt

Simon Favre

François Delaquis

Silvio Torriani

Mariusz Wilczynski

Suat Ozcan

Richard Neal (Président-rapporteur)